



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 167 spécial publié le 13 décembre 2023**

***Sommaire affiché du 13 décembre 2023 au 12 février 2024***

## **SOMMAIRE**

### **DDETS**

- Arrêté N° 2023-DDETS-91-245 du 4 décembre 2023 portant délégation de signature aux cadres de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne habilités à signer en l'absence ou en cas d'empêchement de Mr Phippe COUPARD, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités, assurant l'intérim du poste de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne

Pour information du Préfet et avis :

Date :

Signature : Le Préfet,



Bertrand GAUME

**ARRETE N°2023 –DDETS-91-245 DU 04 DECEMBRE 2023**

**Portant délégation de signature aux cadres de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne habilités à signer en l'absence ou en cas d'empêchement de Mr Philippe COUPARD, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités, assurant l'intérim du poste de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne**

**Mr Philippe COUPARD, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités, assurant l'intérim du poste de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne**

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux modifié ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 nommant Philippe COUPARD, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023 – DDETS – 91 – 192 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne.

**VU** l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-235 du 04 décembre 2023 portant délégation de signature à Mr Philippe COUPARD, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités, assurant l'intérim du poste de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne.

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COUPARD, Directeur départemental par intérim, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric VEGAS DANGLA, Directeur départemental adjoint.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COUPARD, délégation de signature est donnée dans la limite des attributions de chacun, à :

- Madame Stéphanie PONCEAU, Responsable du Pôle hébergement / logement
- Madame Christine BOYARD, Responsable du Pôle insertion sociale et professionnelle
- Monsieur Sidi BENDIAB, Responsable du Pôle accompagnement des entreprises
- Monsieur Stéphane ROUXEL, Responsable du Pôle Travail

**Article 3 :** Dans le cadre des astreintes de direction, les cadres participant au tour d'astreinte et mentionnés ci-après reçoivent de Monsieur Philippe COUPARD, délégation de signature pour les attributions relatives à la tutelle des pupilles de l'Etat et à l'hébergement d'urgence : Stéphanie PONCEAU, Annick SLIMANI, Christine BOYARD, Maïra LAVILLE, Sidi BENDIAB, Stéphane ROUXEL, Alice CARPENTIER, Inès SPAHT, Abderaman RAHMA.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COUPARD et de Monsieur Eric VEGAS DANGLA, directeurs départementaux adjoints et des responsables de pôle compétents, délégation de signature est donnée dans la limite des attributions de chacun et des modalités d'organisation interne :

pour le pôle accompagnement des entreprises :

- Madame Fanette CORDAT, responsable du bureau accompagnement de la mutation des entreprises
- Madame Marie SONIAK, adjointe à la responsable du bureau accompagnement de la mutation des entreprises
- Monsieur Abderaman RAHMA, responsable du bureau de l'emploi et de la formation professionnelle

pour le pôle hébergement logement :

- Madame Annick SLIMANI, Responsable adjointe du Pôle hébergement / logement
- Madame Inès SPAHT, responsable du bureau veille sociale et hébergement
- Madame Audrey SALLOU, adjointe à la responsable du bureau veille sociale et hébergement
- Madame Nathalie HERPE, responsable du bureau accès au logement
- Madame Sophie FONCECA, adjointe à la responsable du bureau accès au logement (à partir du 15/12/2023)
- Madame Raphaëlle CABARET, responsable du bureau logement accompagné et droits liés au logement

- Monsieur Thomas CHOFFE, adjoint à la responsable du bureau logement accompagné et droits liés au logement

pour le pôle insertion sociale et professionnelle :

- Madame Maira LAVILLE, adjointe à la responsable du pôle insertion sociale et professionnelle
- Madame Elodie PRONTEAU, responsable du bureau politique de la ville
- Madame Rebecca SRANON, adjointe à la responsable du bureau politique de la ville
- Madame Florence GUITTET, responsable du bureau insertion des adultes
- Madame Cendrine MERCIER, adjointe à la responsable du bureau insertion des adultes
- Madame Beatrice DESTOUCHES, chargée de mission « handicap »
- Madame Raïssa SEKKAI, responsable du bureau insertion des jeunes
- Madame Vanessa RHINO, adjointe à la responsable du bureau insertion des jeunes
- Madame Anne-Marie RAMIREZ, responsable du bureau protection des personnes vulnérables.
- Madame Sophie CHARRIER, adjointe à la responsable du bureau protection des personnes vulnérables,
- Madame Sandra CORROY, chargée de mission projets transversaux.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 2023 -70 – DDETS 193 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature aux cadres de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne habilités à signer en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Annie Choquet, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, est abrogé.

**Article 6 :** Le Secrétaire général et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités par interim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 06/12/2023



Philippe COUPARD  
Directeur départemental par intérim de l'emploi,  
du travail et des solidarités de l'Essonne

